canal, à quelques pas de son domicile, près du pont de la Gaîté.

Deux batelliers, témoins de cette tentative de suicide, sautèrent dans une barquette, et réussirent, en tendant des perches au désespéré, chez qui l'instinct de la conservation avait repris le dessus, à le sauver de sa périlleuse situation, lorsqu'il en était temps encore.

On le transporta dans un estaminet voisin, où les gens de la maison s'empressèrent de le faire changer de vêtements, et M. Delattre, médecin, arriva bientôt pour lui prodiguer ses soins.

Un peu plus tard, il fut conduit par deux agents devant M. Daudé, commissaire de police du 1er arrondissement. Ce magistrat l'interrogea *sur le motif* qui avait pu le décider à attenter ainsi à ses jours.

Le malheureux répondit que sa femme l'ayant abandonné, il avait résolu d'en finir avec la vie.

Une curieuse trouvaille dans un terrain vague, rue Bernard. — Deux jeunes garçons d'une dizaine d'années, François Demulder et Joseph François, dont les parents demeurent rue Bernard et rue Magenta, avaient remarqué, jeudi soir, vers sept heures, un individu jetant un objet d'un certain volume, par-dessus une palissade qui clôture un terrain vague, situé le long de la première de ces rues.

Vendredi à midi, les deux gamins voulant avoir le cœur net de cet incident, escaladèrent la palissade au pied de laquelle ils ramassèrent un paquet contenant une certaine quantité de crochets étamés, dans le genre de ceux dont se servent les bouchers pour accrocher la viande.

Ils n'eurent rien de plus pressé que de porter leur curieuse trouvaille au commissariat du 3e arrondissement.

M. Vanœstenôble n'avait encore reçu aucune plainte concernant cette affaire.

Une rude leçon. — Un garçon brasseur de Warcoing (Belgique), Cyrille Cocheteux, célibataire de trente ans, se trouvant sans occupation dans son pays, était venu passer la journée de vendredi à Roubaix, pour y chercher de l'ouvrage.

Dans le courant de l'après-midi, vers quatre heures, il longeait la rue Sainte-Elisabeth, lorsqu'il fut accosté par une fille de mœurs légères, Julia Dernis, qu'il consentit à accompagner dans une maison voisine.

Après quelques instants passés en sa société, l'étranger s'aperçut, en mettant le pied dans la rue, qu'il lui manquait deux francs quatre-vingt-dix centimes et les réclama à la jeune personne. Comme celle-ci soutenait ne pas les avoir en sa possession, il soumit le cas à l'agent de sûreté Brouillard, que son service amenait dans ces parages.

Ce dernier emmena la belle au poste du 3e arrondissement, sans autre forme de procès.

Se voyant près d'être fouillée, elle se décida à avouer qu'elle avait caché une pièce de deux francs dans l'un de ses bas. Quant à la différence de quatre-vingt-dix centimes, elle nia énergiquement se l'être appropriée.

Julia Dernis a été maintenue en état d'arrestation

Un accident s'est produit, vendredi soir, à 5 heures, à l'angle des rues de la Fosse-aux-Chênes et de St-Antoine; un ouvrier tisserand, Louis Delchin, a fait une chute si malheureuse, qu'il s'est fracturé la jambe gauche. M. Delchin a dû être reconduit à son domicile en voiture.

L'arrestation d'un fraudeur. — Dans la journée d'hier, un fraudeur du nom de Franchomme se trouvait aux prises, rue Pierre Motte, avec un douanier : grâce à l'intervention d'un agent, on put lui mettre les menottes et le conduire chez M. le capitaine des douanes. Franchomme était porteur de tabac et de poudre.

Croix. — *Un expulsé.* — Les gardes-champêtres de la commune ont arrêté vendredi matin Emmanuel Tirloit, expulsé de France. Cette homme habitait la commune depuis 18 ans, et jamais il n'avait été inquiété.

— L'Association amicale des anciens élèves de l'école du Centre tiendra son assemblée générale semestrielle, dimanche prochain 25 décembre, dans une des salles de l'école du Centre.

Ordre du jour : Perception des cotisations; exposé de la situation; élection d'un président.

Wasquehal. — A l'occasion de la Noël, la société chorale les *Amis Réunis* chantera à la grand'messe de 10 heures, la 9e messe de H. Goupé avec accompagnement d'orchestre symphonique.

Lannoy. — *La nouvelle caserne de gendarmerie.* — La brigade de gendarmerie est installée depuis vendredi, dans la nouvelle caserne, rue des Trois Rois.

Leers. — *Un noyé.* — Vendredi, dans la matinée, des passants apercevaient, à la surface du canal, non loin de l'usine de l'épuration, un cadavre. M. Lerique, cabaretier, au moyen d'une perche ramena le corps sur la berge. M. Tribout, médecin, déclara que le noyé avait séjourné environ trois semaines dans l'eau : il était en complet état de putréfaction et portait à la tête plusieurs blessures, dues, croit-on, passage des bateaux.

On ne trouva sur le cadavre aucun papier qui pût établir son identité. Le noyé mesure 1 m. 70 : il a les cheveux châtains, coupés ras, porte favoris et moustache coupée en brosse. Il est chaussé de bottines à clous vêtu d'un pantalon de velours marron, à côtes moyennes, d'un gilet et d'un paletot gris foncé. Cravate noire.

Cet individu paraît âgé d'environ 30 ans. On a dû inhumer de suite le cadavre.

Communications diverses

Bouchée de pain et Refuge de Nuit. — Don de M. Cheminade, épicerie centrale, 20 kilogs de fromage suisse; don de deux ouvriers en visite à la Bouchée de pain, 50 centimes; don de M. Peltier, 5 francs; M. Boussemart père, rue du Collège, 20 fr.; souscriptions diverses, 450 francs.

Les messes solennelles de Noël. — La société chorale du Saint-Sépulcre, (direction M. H. Pers), exécutera le jour de Noël, à la grand'messe de 9 h. 1/2, la messe solennelle de Notre-Dame-des Victoires par M. H. Pers, et le *Credo* du 1er ton, de Dumont, harmonisé par le même auteur.

— Société chorale du Très-Saint-Sédempteur, directeur: Cyrille Croin. A 5 heures, messe du Saint-Esprit, soli par M. Gustave Herchuez, *Noël*, d'Adam, par Alfred Orange.

A 10 heures : *Kyrie* et *Gloria* de la messe de l'Immaculée Conception, *Credo* de la messe de Bathmann, *Sanctus*, de Bethooven, par M. Cyrille Croin. *Agnus Dei*, de Bizet, par M. Alfred Orange. Solis par M. Emile Duquenne.

Avant d'acheter vos malles, valises, articles de voyage, ect., visitez la fabrique **Soyez père**, 41, 43, rue des Ponts de Comines, LILLE. Vous y trouverez le choix le plus varié, une solidité et une légèreté inconparable et des prix exceptionnels.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

ÉLECTION DU DIMANCHE 25 DÉCEMBRE 1892
de 10 heures du matin à 4 heures du soir
A L'HOTEL-DE-VILLE

JUGE TITULAIRE:
M. PIERRE DEFRETIN, juge suppléant, sortant d'exercice.

JUGES SUPPLÉANTS:
MM. GLORIEUX-FLAMENT, juge suppléant, sortant d'exercice;
EUGÈNE MASURE-VAN ELSLANDE, manufacturier.

Un enfant brûlé. — Un petit garçon 7 ans, Léon Marissal, dont les parents demeurant à la Basse-Ville, ayant buté en entrant dans la cuisine, alla tomber les bras en avant sur le couvercle du poêle chauffé au rouge. Le pauvre enfant a été grièvement brûlé à la paume des deux mains.

En pareil cas, on ne saurait trop recommander aux parents, en attendant premier pansement, de plonger les parties atteintes dans l'eau froide.

Vol d'une montre. — M. Alfred Vandamme, garçon de magasin, à l'ancienne filature Fourmentin, rue du Tilleul, avait accroché sa montre près d'une fenêtre dont plusieurs carreaux manquaient. On avait bouché les ouvertures avec de la toile d'emballage.

En sortant pour goûter, jeudi à 4 h. 1/2, il avait fermé la porte à clef; quand il rentra, il s'aperçut que les bouchons de toile mis aux fenêtres étaient tombés intérieurement, et que sa montre — à cylindre, 8 rubis, n° 8218 — avait disparu.

Dans le même établissement il y avait des maçons et deux manœuvres, deux jeunes garçons qui sont sortis les derniers. L'un avait été vu monté sur la fenêtre, et le bras passé par l'ouverture. Le malheureux a été arrêté, malgré ses protestations d'innocence. L'enquête ouverte par M. Cotard se continuera aujourd'hui.

Vol d'un fût d'amer. — Vendredi, vers 6 heures du soir, pendant que le domestique d'un marchand de liqueurs de la rue de Lannoy à Roubaix, servait un client de la rue d'Anvers à Tourcoing, on lui a pris sur son camion un petit tonneau de 16 litres d'amer. Le domestique a aussitôt fait sa déclaration à la police.

Mouveaux. — Les membres du choral l'*Avenir*, dans leur réunion du 14 courant ont décidé de prendre part à un concours en août 1893, à Paris ou ses environs. Les personnes désireuses de faire partie de la société sont priées de se faire inscrire au plus tôt au local de la société, estaminet du « Bon Pain ».

Aucun membre ne sera admis à prendre part à ce concours s'il n'a au moins six mois de présence régulière aux répétitions. Chaque semaine répétition le mercredi à neuf heures.

Le public y est admis. A l'occasion de la fête de Noël, M. X..., du choral l'*Avenir*, interprétera à la grand'messe de dix heures, un *O Salutaris* de Mozart et un *Ave Verum* d'Achille Butruille.

Marcq en-Barœul. — *Vol à la roulotte.* — Jeudi après-midi, M. Louis Marchal, marchand ambulant à Lille, était entré dans un cabaret du Pont-de-Marcq, laissant sa voiture seule sur la route. Quand il revint il s'aperçut qu'on lui avait pris une pièce de tissu, de la valeur de 55 francs, et trois paires de bottines.

Neuville-en-Ferrain. — *Un tailleur qui fait la fraude.* — Vendredi matin les douaniers du poste de Neuville ont arrêté, au lieu dit « la Plaine du bois de Roncq », le nommé Adolphe Olivier, tailleur d'habits, demeurant à Roncq, porteur d'une charge composée de 7 kilogs de poivre en grains et 30,000 allumettes, valeur 60 francs.

Halluin. — *Nomination.* — M. Debreux, vérificateur de douanes à Halluin, est nommé receveur à Grimonpont, près Roubaix (poste créé) bureau spécialement affecté à la visite des bateaux.

Roncq. — *Délit de chasse.* — M. Henri Wattrelot, cultivateur au Vinage, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir chassé sans permis et fait des menaces de voies de fait au garde-chasse Belbar, de Linselle.

Communications diverses

Avis aux anciens militaires et marins ayant 14 ans de service et plus pour les sections de Roubaix, Croix et Tourcoing. — Communications de pièces concernant la retraite; rendez-vous dimanche 25 courant à 2 h. 1/2 au Café de l'Hôtel-de-Ville, place de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing. Ne pas manquer.

LILLE

Le numéro de Noël du Nord illustré *offre un intérêt* vraiment artistique. A côté du texte où abondent de charmants poètes comme Manso, Houbron et Wattelez, 2 des écrivains aussi distingués que nos confrères inclusier, Delpit et Delhil, nous avons sous les yeux une magnifique série de dessins inédits. Les uns se rapportent à la fête de Noël, les autres rappellent le Nord monumental, ou les traits de nos illustrations défuntes, ou encore les tableaux des écoles flamendes et hollandaises. Les éditeurs n'ont pas oublié la musique : nous trouvons dans ce charmant fascicule une aimable composition due à M. Ratez, avec la collaboration, pour les paroles, de M. Ch. Manso.

Le prix de cette publication artistique est d'un bon marché exceptionnel : 60 centimes. Il est en vente dans les bureaux du *Nouvelliste* à Lille, ainsi que dans les kiosques, débits de tabacs, etc.

Le mystère de Marquette. — Un rédacteur de l'*Indépendance belge* a vu jeudi après-midi Mme Van D..., née J. Henderickx, et qui a habité naguère 14, rue Van Eycke à Bruxelles. Elle ignore ce qui a pu donner naissance à l'hypothèse de son assassinat, et paraît très intriguée de savoir comment ses papiers, portant son nom et son adresse, ont pu être trouvés sur le cadavre de la victime.

Il y a là, en effet, une extraordinaire coïncidence qui n'est pas le moindre mystère de ce lugubre drame. Mme Van D..., mariée depuis quatre mois, nous a mis sous les yeux une de ses anciennes cartes de visite rédigée exactement chose curieuse, selon les indications recueillies sur le corps de la victime.

D'autre part, un correspondant de Liége lui télégraphie le 23 décembre:

« *J'ai fait une enquête au sujet du lien qui semble exister* entre la victime de l'assassinat de Marquette et un soldat belge en garnison à Liége. La rue des Comédiens indiquée dans une des pièces trouvées sur la victime *n'existe pas dans notre ville. Mais, par contre, il y a bien* un Depermentier au 14e de ligne, et c'est de son côté que les autorités françaises et belges poursuivent en ce moment leur enquête. »

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du vendredi 23 décembre

Présidence de M. V. HASSEBROUCQ, maire

La séance est ouverte à 8 heures.

Sont présents: MM. Hassebroucq, Sasselange, Diéval, Tack, Honoré Dumortier, Ducoulombier, Grau, Salembien, Sénéfart, De Lavaivre, Honoré Colson, Muller, Dupont, Glorieux, Delphin Dumortier, Goube-d'Anzin, Dalle, Despinoy, Hersin, Cruque, Lepiat, Delcroix.

Excusés : MM. Lehoucq, Dhal-Descy, Dron, Paris, Roux.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 décembre. La rédaction en est approuvée sans observation.

M. Cruque remercie alors ses collègues de la confiance qu'ils lui ont témoignée en le nommant administrateur du bureau de bienfaisance et les assure de tout son dévouement.

Service des eaux. — *Le Conseil approuve la transaction* intervenue pour un paiement d'indemnité à un ouvrier du service des eaux victime d'un accident.

Chemin d'intérêt commun. — M. le Maire présente un rapport relatif à des travaux d'élargissement de la chaussée du chemin d'intérêt commun n° 12 dans la traversée du Blanc-Seau, travaux à effectuer d'accord avec la municipalité de Roubaix.

Œuvre de la Bouchée de pain. — M. Edmond Masurel a adressé à la municipalité une requête tendant à obtenir l'allocation gratuite d'un local pour installer l'œuvre de la Bouchée de pain.

Cette question est renvoyée à la question des finances.

Demandes de bourses. — Une demande de bourse à l'école des Beaux Arts a été formulée en faveur de M. Dufour, graveur.

La requête sera également examinée par les Commissions des finances et des Beaux-Arts.

— M. Léon Lefebvre sollicite, de son côté, une augmentation de bourse pour son fils élève de l'Institut Industriel de Lille.

Même solution que ci-dessus.

Demande d'exonération. — M. Ruffin, ancien administrateur adjoint de l'école de la Croix-Rouge, demande l'exonération d'un trop perçu sur le traitement facultatif.

Le Conseil municipal en raison de la situation de famille du pétitionnaire lui fait remise d'une somme de 50 fr.

Question d'ordre. — M. Dupont demande que l'administration veuille bien toujours indiquer sur la convocation les questions qui viendront à l'ordre du jour.

M. le Maire promet de répondre au désir de M. Dupont dans la mesure du possible.

Allocation aux pompiers et à la police. — Plusieurs demandes d'allocations ont été formulées en faveur des agents de police. La Commission des finances, appelée à donner son avis, a chargé M. Muller de rapporter sa décision.

M. Muller insère dans son travail un mémoire de M. le Commissaire central sur l'emploi du temps des agents de la police municipale et sur l'insuffisance du personnel, puis il ajoute :

« Votre commission a reconnu qu'en effet, les agents avaient été un peu surmenés cette année, et qu'il y avait lieu de leur tenir compte du supplément de travail qu'ils ont eu à fournir. Elle vous propose d'allouer, à chaque agent, une gratification de quarante francs, une fois donnée, ce qui fait pour les 44 agents et gardes champêtres une somme de 1,760 francs, à porter aux articles additionnels de l'année courante.

» Il est bien entendu que cette mesure est exceptionnelle, et qu'elle ne pourra pas être invoquée comme précédent.

« Les pompiers volontaires faisaient jadis la garde au *poste, en se relevant d'heure en heure ou de deux heures* en deux heures. Ils pouvaient dormir pendant les intervalles. Les patrouilles qu'on leur a demandées sont très fatigantes, surtout parce qu'ils sont obligés le lendemain de se rendre à leur travail, et votre commission estime qu'une allocation de 1 fr. 50 par homme et par nuit doit leur être faite. Ce service a commencé le 15 avril et se poursuivra jusqu'au 31 décembre, c'est-à-dire qu'il aura duré 260 nuits. Comme il y a huit hommes, cette allocation de 1 fr. 50 par nuit et par homme entraînerait une dépense de 3120 fr. à porter aux chapitres additionnels du budget de l'année courante. »

M. Honoré-Dumortier estime que l'indemnité allouée est insuffisante : aucun industriel ne trouverait des ouvriers dans ces conditions.

M. Muller répond qu'il s'agit simplement d'indemnité pour services exceptionnels.

M. Dupont demande que les agents ne s'occupent plus que de leur service de police et aussi que ces agents soient armés.

M. le Maire fait remarquer que dans toutes les villes les agents sont occupés à d'autres services.

M. Grau insiste surtout sur l'amement des agents de police.

M. Dupont constate à son tour que les agents ont une *foule de missions à remplir et cependant la proximité* de la frontière rend le service de la police plus pénible que jamais. Il émet l'avis que les municipalités de Roubaix et de Tourcoing forment un vœu près du gouvernement pour la création d'une police chargée plus spécialement de la surveillance de la frontière.

M. le Maire croit que le Conseil municipal ne peut que s'associer au vœu de M. Dupont. Il prie ensuite M. Honoré-Dumortier de préciser la somme qu'il sollicite pour la police.

M. Honoré Dumortier. — Qu'on paie les heures supplémentaires.

M. Tack propose d'allouer une prime aux agents qui arrêtent des voleurs.

M. Honoré Dumortier demande une allocation de 60 fr. par agent.

M. Delavaivre. — La commission des finances a-t-elle des objections à faire à cette proposition ?

M. Muller. — La commission des finances estime que les agents de police ont été certainement surmenés, mais qu'il serait dangereux d'entrer dans la voie des allocations. Elle s'est arrêtée au chiffre de 40 fr.

On vote alors sur les conclusions du rapport qui sont adoptées à une grande majorité.

Quais du canal. — M. Sénéfart, rapporteur de la commission de la voirie, rend compte de l'examen d'un projet de construction de chaussée sur les quais du canal, entre le pont de l'Espierre et l'extrémité de l'embranchement vers la Filature.

Les conclusions tendent à approuver le projet qui nécessiterait une dépense de 54,000 francs. Ce projet comprend une chaussée mixte composée d'un pavage de six mètres de largeur, et d'un empierrement de sept mètres. Les conclusions sont adoptées.

Rue du Linchet au Blanc-Seau. — Au nom de la Commission de la voirie, M. De Lavaivre propose la construction d'un aqueduc dans cette rue; la dépense s'élèvera à 4,500 francs. Adopté.

Demande de location d'un terrain le long du canal de Roubaix. — Suivant un rapport de M. Dhal-Descy, le Conseil rejette la demande de location d'un terrain dépendant de l'usine à gaz, le long du canal de Roubaix. Adopté.

Vœu de M. Delphin-Dumortier. — M. le Maire donne lecture du vœu déposé par M. Delphin Dumortier tendant à voter une somme afin d'allouer, à l'occasion de la Noël, une paire de chaussures aux enfants des écoles.

Le vœu part d'un bon naturel, ajoute-t-il, mais c'est un nouveau crédit à ouvrir au budget.

Il propose le renvoi à la Commission des finances.

M. Delphin Dumortier. — Il faut être ouvrier comme nous et voir les pauvres enfants chaussés seulement de savattes. Il est bien nécessaire de leur venir en aide, c'est pourquoi j'ai déposé mon vœu.

Le vœu part d'un bon naturel, mais c'est un nouveau crédit à ouvrir au budget.

Le vœu part d'un bon naturel, ajoute-t-il, mais c'est un nouveau crédit à ouvrir au budget.

Il propose le renvoi à la Commission des finances.

M. Delphin Dumortier. — Il faut être ouvrier comme nous et voir les pauvres enfants chaussés seulement de savattes. Il est bien nécessaire de leur venir en aide, c'est pourquoi j'ai déposé mon vœu